

Michel AUGSBURGER  
Ch. des Bossons Audry 5

1273 Arzier-Le Muids

A la présidence du Conseil Communal  
Monsieur Nicolas VOUT

1273 Arzier- Le Muids

Arzier, le 18 novembre 2024

**Postulat pour la mise en place d'un passage sécurisé à Le Muids pour les élèves de la future école du Bix.**

Considérant :

1. **La sécurité des élèves** : Plusieurs centaines d'élèves seront bientôt amenés à traverser la Route d'Arzier au passage piétons à la hauteur du restaurant le Tivoli pour se rendre à la future école du Bix ou à la gare de Le Muids. Cette situation crée un risque pour la sécurité des enfants ainsi qu'un important potentiel de paralysie de la circulation.
2. **Les impacts sur le trafic local** : Le passage des élèves traversant la route quatre fois par jour aux heures de pointe entraînera des arrêts prolongés des véhicules, provoquant de longs bouchons. Ces files de voitures empêcheront en conséquence les Raffis de quitter leur localité par la Rue du Village, engendrant ainsi un "effet de blocage" dans la région.
3. **Des exemples à éviter** : Des situations similaires sont observées à Genolier et au centre-ville de Nyon, où le passage d'élèves par petits groupes se suivant les uns derrière les autres à quelques mètres de distance entraîne des arrêts prolongés quotidiens de la circulation, en dépit de la présence à Nyon de feux de signalisation qui ne suffisent pas à fluidifier le passage car les élèves ne les respectent pas toujours.
4. **L'engagement pour le climat et la réduction des émissions de CO2** : La commune d'Arzier-Le Muids a adhéré au Plan Énergie Climat Communal (PECC) mis en place par le canton dans le but d'aider les communes à élaborer un plan d'actions en faveur de la durabilité dont, entre autres, la réduction des émissions

*de gaz à effet de serre, principale source du réchauffement climatique. Bloquer la circulation quatre fois par jour entraînerait une hausse conséquente des émissions locales de CO2 et de la pollution sonore due à l'augmentation des arrêts et redémarrages des véhicules, lesquels consomment jusqu'à 80 % de carburant en plus dans de telles conditions.*

**Texte du postulat :**

*La Municipalité est appelée à **étudier la faisabilité de la mise en place, à l'endroit approprié, d'un passage sous voie ou d'une passerelle** pour les élèves de la future école du Bix. Cette infrastructure permettrait de sécuriser la traversée de la Route d'Arzier sans entraver le trafic (comme le ferait un passage piétons), contribuant ainsi au bien-être des élèves, des résidents de la commune et des automobilistes.*

*L'exemple de la mise en place d'une passerelle en bois lors de la Fête Cantonale des Jeunesses Vaudoises à Givrins cet été a démontré l'efficacité d'un tel ouvrage.*

**Financement :**

*Le financement de cette infrastructure devrait être pris en charge par l'AISGE, futur propriétaire de l'établissement scolaire du Bix.*

**Conclusion :**

*En raison des impacts significatifs que la traversée de la route d'Arzier à Le Muids pourrait engendrer – tant en matière de sécurité que de protection de l'environnement et de fluidité de la circulation – il est impératif que la Municipalité examine cette solution de passage sécurisé hors trafic pour les élèves. Cette mesure s'inscrit dans le cadre des actions du plan Énergie Climat Communal et répond aux engagements de la commune en matière de durabilité et de protection de l'environnement.*

*Je sollicite le soutien de la majorité du Conseil Communal pour l'approbation de ce postulat qui vise à sécuriser le passage des élèves, maintenir la qualité de vie des riverains et réduire les effets négatifs de la paralysie du trafic.*

*Michel Augsburger*

